



Vol à l'étalage et demande de naturalisation

Par **Buttaylah**, le **01/02/2020** à **15:37**

Bonjour, avant de vous exposer ma situation je tiens à vous remercier de prendre le temps de nous répondre !

Il y'a 2 ans de ça (le 16 mars 2018 exactement) j'ai fais quelque chose de très regrettable, je suis très gênée de le dire mais j'ai voler quelque dans un magasin, suite à ca j'ai été amenée dans un commissariat dans lequel j'ai été prise en photo, on a pris mes empreintes, mon ADN etc...

Le policier m'a dis que j'allais être convoqué par appel téléphonique ou par courrier pour signer un rappel à la loi et cela fait 2 ans que je n'ai rien reçu pour signer ce rappel.

Devrai-je me rendre au commissariat pour dire que je n'ai rien reçu ?

De plus, je suis étrangère et je souhaite faire une demande de naturalisation, peut-on me refuser la nationalité française pour un rappel à la loi et pour être enregistré au TAJ.

Par **youris**, le **01/02/2020** à **18:55**

Bonjour,

Si le commissariat a mentionné votre nom dans le fichier TAJ, il est évident que ce vol ne sera pas un élément favorable pour obtenir votre naturalisation.

Mais il est difficile d'en dire plus.

L'octroi de la nationalité française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

Salutations

Par **Buttaylah**, le **01/02/2020** à **19:15**

Merci d'avoir répondu,

Puis-je demander à ce que mon enregistrement dans le fichier TAJ soit effacé ?